



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques**

Section d'Ille-et-Vilaine

**LIMINAIRE FO DGFIP35
AU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 31 MARS 2015**

Monsieur le Président,

Les Comités Techniques se suivent et nous enfoncent dans le toujours moins de moyens pour toujours moins de services publics.

Dans le cadre de la démarche stratégique, fidèle au dogme des suppressions d'emploi, l'administration n'a rien d'autre à proposer que des réductions d'horaires d'accueil physique et téléphonique, sous le prétexte de l'adaptabilité au numérique et de soulager les personnels qui n'en peuvent plus d'exercer leurs missions dans un contexte toujours plus pénible.

FO DGFIP35 dénonce le traitement choquant ainsi infligé à l'accueil et rappelle l'Administration à ses contradictions. Au moment de la fusion, la DGFIP avait érigé l'accueil fiscal de proximité en mission emblématique du guichet fiscal unique.!

F.O.-DGFIP porte d'autres ambitions pour le service public, et considère que la solution réside bien davantage dans des effectifs suffisants et des moyens budgétaires à la hauteur des enjeux. Les réductions d'accueil préfigurent le démantèlement du réseau comptable à travers des fermetures de postes déjà programmées si l'on en croit les propos tenus par les représentants de la Direction Générale en inter-régions selon lesquels 850 postes comptables seraient supprimés d'ici à 2018.

Pour FO DGFIP, cette politique va avoir un effet « tsunami » en concentrant l'accueil sur moins de sites et moins de jours, alors que rien ne permet d'envisager une amélioration prochaine de la situation économique et donc un reflux des problèmes de délais de paiement, gracieux et surendettement traités dans les services d'accueil de proximité.

En matière de conditions de travail, l'amélioration ne sera vraisemblablement que de courte durée et la fermeture des postes s'accompagnera de suppressions d'emplois et de mobilité forcée pour les personnels.

F.O.-DGFIP a pleinement conscience de la dégradation des conditions de travail dans les postes et services, situation qui relève de la seule responsabilité de l'Administration. Notre délégation FO DGFIP 35 votera contre la réduction des horaires d'accueil physique et téléphonique qui sont proposés.

De même FO DGFIP 35 votera contra la fermeture du Service de Publicité Foncière de Fougères au 1^{er} septembre 2015. L'objectif réel de cette opération est de libérer des surfaces dans le centre des finances publiques pour y installer la trésorerie municipale.

L'opération n'offre aucun intérêt en matière d'exercice de la mission et amélioration de conditions de travail des collègues. Elle est au contraire destructurante, car elle génère perte de savoir et compétences et éloigne les agents de leurs interlocuteurs, SIP SIE et notaires. Elle engendre un préjudice individuel et collectif, tant pour les agents qui restent sur place et changent de mission que pour ceux qui suivent la mission à Rennes.

Comme la réduction de l'accueil, cette mesure s'inscrit dans le cadre des économies de 50 milliards incluses dans le pacte de responsabilité, mesures devant financer des dispositions fiscales favorables aux entreprises dont l'efficacité en matière économique est loin d'être avérée.

Aujourd'hui à travers la loi Macron le code du travail est menacé, des menaces pèsent sur le statut de la fonction publique pierre angulaire des garanties et de la neutralité des agents et donc de la cohésion sociale, dans le cadre de la République laïque.

Au niveau de la fonction publique, la circulaire du 1^{er} ministre du 18 février adressée aux préfets de région, démontre que les services déconcentrés de la DGFIP seront impactés fortement par la réforme territoriale. En effet, le premier ministre mentionne que « les directeurs régionaux des finances publiques seront associés aux travaux » relatifs à la réorganisation des services régionaux de l'État.

En clair quand les services régionaux fusionneront dans le cadre de la fusion des régions, des agents perdront leur poste. Cette circulaire conforte l'analyse de Force Ouvrière sur la désertification des services publics et particulièrement ceux de la DGFIP.

À la DGFIP nous ne pouvons passer sous silence les propositions concrètes de la Direction Générale relatives à la prime collective qui ont été transmises au ministre sans discussion préalable avec les organisations syndicales.

Ainsi dans les documents du Groupe de Travail ministériel du 10 mars, relatif aux mesures dites catégorielles, figurent notamment sans préalable, les propositions de la DGFIP en matière d'évolution du dispositif d'intéressement collectif à la performance, « la DGFIP envisage de procéder à un élargissement du périmètre des réorganisations ouvrant droit à la prime de restructuration de service et de mettre en place un dispositif indemnitaire ciblé, permettant de valoriser les services ayant mis en œuvre des réformes ».

Pour F.O.-DGFIP, cette orientation préfigure la prime au démantèlement du réseau et au zèle des directions locales en la matière. Cette proposition contient, en outre, en filigrane l'idée que les personnels pourraient accepter une nouvelle dégradation des conditions d'exercice des missions en échange d'une prime, c'est inacceptable tant sur la forme que sur le fond.

Comme l'a exprimé F.O.-DGFIP dans le Comité Technique de Réseau du 5 mars dernier, il s'agit d'une insupportable provocation du Directeur Général. Ce dernier tente de faire 18 millions d'euros d'économie sur le dos des agents.

Pour F.O.-DGFIP, c'est une nécessité vitale pour les agents de la DGFIP de dire : **CELA SUFFIT !**

Cette politique d'austérité est économiquement inefficace et socialement suicidaire

TOUS EN GREVE LE 9 AVRIL 2015 POUR OBTENIR :

- **l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice,**
- **l'arrêt des suppressions d'emplois,**
- **l'arrêt des réorganisations et des restructurations incessantes,**
- **le maintien de l'intégralité des missions exercées par la DGFIP,**
- **le maintien de l'ensemble du réseau de proximité, trésoreries, SIP, SIE, contrôle fiscal, soutenu et dirigé par des directions départementales conservant toutes leurs prérogatives ,**
- **le maintien du Statut Général des Fonctionnaires et des statuts particuliers,**
- **l'arrêt et l'abandon de la démarche stratégique,**
- **le retrait du Pacte de Responsabilité et l'abandon du projet de loi Macron.**